

## INFORMATION GÉNÉRALE DU PUBLIC SUR L'EMPLOI DES CAMÉRAS PIÉTONS PAR LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE MIMIZAN

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, en application des articles L 241-2, R 241-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure (CSI) et de l'Arrêté Préfectoral PR/CAB/DSEC/BSI-2023-153 en date du 17 mars 2023, les Agents de la Police Municipale de la commune de Mimizan sont autorisés à procéder à l'enregistrement audiovisuel de leurs interventions au moyen de 4 caméras individuelles.

Dans l'exercice de leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public et de protection de la sécurité des personnes et des biens, ainsi que leurs missions de Police Judiciaire, les Agents de Police Municipale peuvent procéder en tous lieux, y compris des lieux privés, au moyen de caméras individuelles, à un enregistrement audiovisuel de leurs interventions lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident, eu égard aux circonstances de l'intervention ou au comportement des personnes concernées.

Les finalités de ces enregistrements sont la prévention des incidents au cours des interventions des Agents de Police Municipale, le constat des infractions, la poursuite de leurs auteurs par la collecte de la preuve, la formation et la pédagogie des Agents.

La caméra individuelle est avant tout un dispositif qui a pour but d'apaiser les relations et d'améliorer les liens entre la Police Municipale et les habitants.

La commune de Mimizan a fait le choix de doter les Agents de Police Municipale de caméras individuelles. L'utilisation des 4 caméras de la Police Municipale de Mimizan est autorisée par Arrêté Préfectoral après déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

### Texte de références

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Loi n° 2018-697 du 3 août 2017, relative à l'harmonisation de l'utilisation des caméras mobiles par les autorités de sécurité publique.

Décret n° 2019-140 du 27 février 2019, portant application de l'Article L 241-2 du Code de la Sécurité Intérieure et relative à la mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel provenant des caméras individuelles des Agents de Police Municipale.

Articles L 241-2 et R 241-1 à R241-15 du Code de la Sécurité Intérieure

### Responsable du traitement des données et chargé de l'exploitation

Le Chef de poste de la Police Municipale  
L'adjoint au chef de poste de la Police Municipale

### Information des personnes et respect des droits "Informatique et libertés"

Les caméras sont portées de façon apparente par les Agents de Police Municipale et un signal visuel rouge clignotant indique si la caméra enregistre.

Le déclenchement de l'enregistrement fait l'objet d'une information des personnes filmées, sauf si les circonstances l'interdisent.

Les droits d'accès et d'effacement peuvent faire l'objet de restrictions afin d'éviter de gêner des enquêtes et des procédures administratives ou judiciaires, ou de nuire à la prévention ou la détection d'infraction pénales, aux enquêtes et aux poursuites en la matière.

Dans un premier temps, ils s'exercent directement auprès de Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Mimizan, Hôtel de Ville 2 avenue de la Gare 40200 Mimizan

En cas de refus ou de silence du Responsable de traitement pendant deux (2) mois, la personne concernée peut saisir la CNIL.

Les données sont conservées pendant un délai de trente (30) jours à compter du jour de l'enregistrement. Au terme de ce délai, les données sont effacées automatiquement du traitement.

### Sécurité et confidentialité

Il n'y aura pas d'accès direct des personnels aux enregistrements auxquels ils procèdent aux moyens des caméras individuelles qui leur sont fournies, en dehors, et dans la limite de leurs attributions respectives, du Responsable de service de la Police Municipale ou de son Adjoint.

Peuvent également, dans la limite des textes législatifs et de leurs attributions respectives, être destinataires de tout ou partie des données enregistrées dans le traitement, les Officiers de Police Judiciaire de la Police Nationale ou la Gendarmerie Nationale, les Agents des services d'inspection générale de l'Etat, le Maire en qualité d'autorité disciplinaire et les Agents en chargés de l'instruction des dossiers présentés à ces instances.

Il y a transfert des enregistrements sur support informatique sécurisé dès le retour des Agents au poste de Police Municipale.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la Police Municipale au 05.58.09.44.47

## ☐ Spécifications de la caméra Axon Body 3

MODÈLE	MODÈLE NO.	COULEUR															
Axon Body 3	AX1024	Noir															
SPECIFICATIONS		CARACTERISTIQUES															
<p>Plage de température de fonctionnement: -20 °C à 50 °C (-4 °F à 122 °F).</p> <p>Plage de température de stockage:<sup>1</sup> -20 °C à 35 °C (-4 °F à 95 °F).</p> <p>Plage de température de charge: 5 °C à 35 °C (41 °F à 95 °F).</p> <p>Humidité: 95% sans condensation.</p> <p>Épreuve de chute:</p> <p>1.8 meter (6-foot): Ambiante (25 °C)</p> <p>1.2-meter (4-foot): Ambiante (25 °C) et froide (-20 °C)</p> <p>Code IP: IP67 (6 poussière, 7 eau), IPX4 (éclaboussures d'eau).</p> <p>Brouillard salin: MIL-STD-810G.</p> <p>Jusqu'à 30 images par seconde.</p> <p>Réglages:<sup>2</sup></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Résolution</th> <th>Taille du fichier</th> <th>heure Stockage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>480p (848 x 480)</td> <td>0.9 GB</td> <td>~46 h</td> </tr> <tr> <td>720L (1280 x 720)</td> <td>1.2 GB</td> <td>~38 h</td> </tr> <tr> <td>720H (1280 x 720) (default)</td> <td>2.0 GB</td> <td>~25 h</td> </tr> <tr> <td>1080H (1920 x 1080)</td> <td>4.5 GB</td> <td>~11 h</td> </tr> </tbody> </table> <p>Taux d'absorption spécifique (DAS): 0.94 W/kg.</p> <p><b>AX1024</b> Extrémité: 3.224 W/kg, Corps porté: 1.566 W/kg</p> <p>Batterie polymère lithium-ion rechargeable et remplaçable.<sup>3</sup> 3440 mAh capacité.<sup>4,5</sup></p> <p>Bluetooth 4.2.</p> <p>USB 3.0, Prise de type C.</p> <p>Wi-Fi 802.11ac/b/g/n at 5 GHz et 2.4 GHz.</p> <p>12 heures d'autonomie de la batterie (1 heure d'enregistrement/11 heures de mise en mémoire tampon) en fonctionnement normal.<sup>4,5</sup></p> <p>Format vidéo: MPEG-4 (MP4).</p> <p>Compression de vidéo: H.264.</p> <p>Stockage: carte multimédia intégrée non amovible (eMMC) de 64 gigaoctets.</p> <p>Cryptage: cryptage complet du disque XTS-AES-128.</p>		Résolution	Taille du fichier	heure Stockage	480p (848 x 480)	0.9 GB	~46 h	720L (1280 x 720)	1.2 GB	~38 h	720H (1280 x 720) (default)	2.0 GB	~25 h	1080H (1920 x 1080)	4.5 GB	~11 h	<p>Bouton EVENT pour démarrer et arrêter l'enregistrement.</p> <p>Tampon de pré-événement de 0 à 120 secondes, configurable par l'agence par incréments de 30 secondes.</p> <p>L'écran LCD indique la batterie restante, l'état d'enregistrement et l'état muet / furtif. Lorsque l'appareil est ancré, des indications supplémentaires indiquent le nombre de vidéos sur l'appareil lors du téléchargement et lorsque l'appareil reçoit des mises à jour de performances.</p> <p>La LED de fonctionnement sur le dessus du boîtier indique l'état de la caméra.</p> <p>Trois microphones numériques enregistrent un son de qualité stéréo (double canal).</p> <p>Notification haptique: retour de vibration pour accompagner les tonalités.</p> <p>Balise de communication en champ proche (NFC).</p> <p>Caméra audio / visuelle couleur.</p> <p>Champ de vision de l'image: diagonale de 146,4 °, horizontal de 125,2 ° et vertical de 68,6 °.</p> <p>Amélioration de la capacité de faible luminosité, moins de 0,1 lux.</p> <p>GPS, accéléromètre et gyroscope intégrés - permettant la localisation de l'utilisateur lors de l'enregistrement, des alertes en temps réel et des notifications.</p> <p>Correction automatique du flou de mouvement.</p> <p>Capacité audio / vidéo en direct.</p> <p>Fréquences WWAN:<sup>3</sup></p> <p>AX 1024: LTE: B1, B3, B7, B8, B20, et B28 - Services de diffusion en direct. 3G: B1, et B8 - Services de télémétrie uniquement.</p> <p>Certifications LTE obtenues: BTEE, T-Systems et GCF.</p> <p>Capacité de détection automatique des coups de feu.</p> <p>Téléchargez la limitation de vitesse.</p> <p>Filigrane: la date et l'heure locales ou UTC peuvent être intégrées à la vidéo.<sup>2</sup></p> <p>Compatible avec la technologie Axon Signal.</p> <p>Plusieurs montures sont disponibles.</p>
Résolution	Taille du fichier	heure Stockage															
480p (848 x 480)	0.9 GB	~46 h															
720L (1280 x 720)	1.2 GB	~38 h															
720H (1280 x 720) (default)	2.0 GB	~25 h															
1080H (1920 x 1080)	4.5 GB	~11 h															
PHYSICAL CHARACTERISTICS <sup>6,7</sup>																	
DIMENSIONS ET POIDS																	
Profondeur 1 (D1)	2.6 cm																
Profondeur 2 (D2)	3.0 cm																
Largeur (I)	6.6 cm																
Hauteur (H)	9.7 cm																
Poids	196 grammes																

1. L'intégrité de l'appareil peut être affectée s'il est stocké pendant plus d'un mois à haute température. Le stockage à long terme doit se faire dans un environnement climatisé.

2. Les paramètres de résolution et de filigrane sont configurables par l'agence.

3. La disponibilité des fonctionnalités LTE est soumise à la couverture LTE.

4. Les batteries lithium-ion polymère rechargeables ont une durée de vie limitée. Avec l'âge, les batteries perdront progressivement leur capacité à tenir une charge. Cette perte de capacité (vieillesse) est irréversible. À mesure que la batterie perd de sa capacité, la durée pendant laquelle elle alimentera votre appareil (durée de fonctionnement) diminue. De plus, les batteries lithium-ion polymère continuent de se décharger lentement (auto-décharge) lorsqu'elles ne sont pas utilisées ou lorsqu'elles sont stockées. Il est conseillé de vérifier régulièrement l'état de charge de la batterie. L'appareil doit être rechargé régulièrement pour maintenir la chimie interne de la batterie. Les manuels d'utilisation des produits Axon résumant comment vérifier l'état de la batterie ainsi que les instructions de chargement de la batterie. Les derniers manuels des produits sont disponibles sur [www.axon.com](http://www.axon.com).

5. La température, d'autres conditions ambiantes et l'utilisation peuvent affecter la durée de vie de la batterie.

6. Les spécifications du produit peuvent changer sans préavis; le produit réel peut différer de l'image.

7. Les dimensions et les poids sont à titre indicatif seulement.

Axon Enterprise, Inc. se réserve le droit de modifier cette spécification sans préavis. Bluetooth est une marque commerciale de Bluetooth SIG et Wi-Fi est une marque commerciale de Wi-Fi Alliance. LTE est une marque commerciale de l'Institut européen des normes de télécommunications (ET

SI). ☐, ☐ AXON, Axon, Axon Body 3, et Axon Signal sont des marques de commerce d'Axon Enterprise, Inc., parmi lesquelles certaines sont enregistrées aux États-Unis et dans d'autres pays. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.axon.com/legal](http://www.axon.com/legal). Tous droits réservés.